

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03585

Société : /

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HOUARI ABDELFETTAH

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : 400, ROUTE D'EL JADIDA RES. PALMIER

H/4 ge.dapple@gmail.com 0661606975 Total des frais engagés : 796,40 Dhs

Tél. : 0661606975

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06 OCT. 2022

Nom et prénom du malade : EL HOUARI ABDELFETTAH

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Pharyngite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Carap

Le : 06/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 OCT. 2022	C3		300,00	Pr Mostafa MESSAOUDI Otorhinolaryngologist 120, Bd Moulay Idriss Casablanca - TAN 52200021

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie les Pyramides Dr. El Mostafa CHANDAF 6, Bis Bd. Abdellah Benkouider Tel: 0522 99 26 52 - Casablanca 066000361/10/22 NPE: 092049451 - IDE: 00207206600036	06/10/22	496,40

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img				

# Docteur Mostafa DETSOULI

Professeur d'oto-rhino-laryngologie  
Ex Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca  
Formation spécialisée Approfondie en O.R.L.  
Diplômé de Cancérologie O.R.L.



الدكتور مصطفى دتسولي

الحنجرة

63,20

Casablanca, le ..... 06/10/2022



63,20

63,20

Mr EL HOUARI Abdelfett

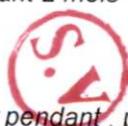
$$63,20 \times 4 = 252,80$$

ZYRTEC



1 comprimé le soir, pendant 2 mois

ROVAMYCINE 3M



1 comprimé matin et soir pendant , pendant 8 jours

34,10

NIFLURIL ADULTE

1 gelule, matin et soir , pendant 4 jours

85,60

OTOSAN AURICULAIRE

3 gouttes 2 fois par jour , pendant 6 jours

496,40

Pharmacie les Pyramides  
Dr. Elmoustapha GHANDAF  
6, Bis Rue Abderrahim Bouabid  
Casablanca  
Tél: 0522 99 26 52 - Casablanca  
092049451 - ICE: 00207206600033

Dr. Mostafa DE  
Otorhino - Laryngologist  
120, Bd. Moulay Idriss 1er  
Casablanca - Tel: 0522 86 31 31

ISOPHARM N  
OTOSAN  
GOUTTE AURI  
85.60 dhs

حافظ على سلامتك وسلامة عائلتك باحترام قواعد النباع الاجتماعي ووضع  
الكلمة ب Persistence